Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200919-20251211-D_25_11_12_0007-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H

EN DATE DU 11 décembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Yannick PRIGENT, maire.

Présents : Marie Yannick PRIGENT, Jean-François LE FICHANT, Sonia LE MEVEL, Yann BOURGES, Bénédicte LABAT, Hervé LE BRIS, Chloé ROUX, Émile MONFORT, Pierre GAUTIER

Secrétaire de séance : Sonia LE MEVEL

Nombre de membres au conseil					9	**Date convocation 06.12.2025**
Nombre de présents					9	
Nombre de votants					9	
Pour	**6**	Contre	3	Abstention	0	

Délibération N°11-12-0007 - Objet : Participation au fonctionnement pour 2025-2026 OGEC École Saint-Léonard Guingamp

Une demande de l'OGEC, école Saint Léonard de Guingamp, concernant la participation aux charges scolaires de l'année 2025-2026 est parvenue en mairie, pour un élève de Kermoroc'h scolarisé en maternelle.
La Préfecture a transmis un courrier à la mairie, informant que le montant par élève est de 1 650€ pour un enfant de la maternelle et 570€ pour un enfant du primaire, pour l'année 2025-2026.
Six élus valident la demande de l'OGEC, école Saint-Léonard, pour un montant de 1 650€, pour l'année 2025-2026. Pour trois élus, Bénédicte LABAT, Chloé ROUX et Émile MONFORT, voteront contre, car il n'est pas normal que la mairie participe au fonctionnement des établissements privés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Six élus valident la demande de l'OGEC, école Saint-Léonard, de Guingamp pour la participation aux charges scolaires 2025-2026, soit un montant de 1 650€.
Trois élus votent contre (Bénédicte LABAT, Chloé ROUX et Émile MONFORT).

Pour copie conforme
Le maire,
Marie Yannick PRIGENT

MAIRIE DE KERMOROC'H 22140 (Côtes d'Armor)

Certifiée exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en préfecture de Saint-Brieuc le 19 décembre 2025

et de la publication le 19 décembre 2025

MAIRIE DE KERMOROC'H 22140 (Côtes d'Armor)